

A L'OVRADGE

Type de formulaire : B

Organisme

Code postal, localité : Avenue de Namur, 12 – 5590 CINEY

Directeur : M. Jean-Claude Botton

Présentation générale du centre

C'est à l'initiative du CPAS de Ciney qui souhaitait développer son action en faveur de l'insertion socioprofessionnelle de ses publics qu'a été créée en 1991 que l'Asbl A l'Ovradge. En 1993, l'Asbl a reçu l'agrément OISP de la Région Wallonne, recevant dans le même temps les subsides lui permettant de stabiliser et de développer ses activités.

Constatant l'existence de services « productifs » et générant des entrées financières, la région wallonne a demandé à l'Asbl en 1997 de transformer son agrément OISP en un agrément EFT.

Depuis le 1er janvier 1998, l'Asbl dispose de trois équipes à temps plein en aménagements extérieurs, de deux équipes à temps plein dans la filière aide-ménagère et d'une filière en bureautique. Celles-ci permettent chaque année d'assurer la formation d'une cinquantaine de stagiaires principalement issus des familles connues du CPAS de Ciney.

Depuis 2016, comme elle l'avait annoncé, l'asbl a effectivement déménagé dans des locaux plus appropriés à ses activités d'économie sociale.

Agréments de l'organisme : Agrément antérieur au 1^{er} janvier 2017 pour une période de 6 ans

Modifications demandées par rapport au précédent agrément et motivations :

Uniquement une modification de l'arrêté d'agrément - une modification du volume horaire des filières agréées avec augmentation du volume horaire total agréé.

Par cette reconnaissance d'heures de formation supplémentaires, l'asbl A l'Ovradge souhaite assurer l'avenir de des trois filières qu'elle identifie comme des filières porteuses d'avenir et de débouchés pour ses publics. Les années « Covid » ont mis à mal son équilibre financier, de même que la gestion de sa charge « psychosociale ».

En outre, elle précise que cette demande d'augmentation est en lien avec plusieurs constats :

1. Prestation d'un nombre d'heures bien plus important que celui agréé (et ceci depuis déjà 2015) ;
2. Impact important des mesures sanitaires sur les entrées financières liées à leurs activités d'aménagements extérieurs et d'aide-ménagère (restriction du nombre de personnes transportées en camionnette) ;
3. Renforcement des besoins d'accompagnement psychosocial du public (rééquilibrage du travail administratif et psychosocial à la suite du burn-out d'une accompagnatrice sociale) ;
4. Engagement d'un coordinateur de chantier à mi-temps (maribel social) indispensable afin d'assurer la réalisation des devis dont la charge était devenue impossible à gérer par les formateurs eux-mêmes déjà surchargés ;
5. Impact négatif sur les recettes de l'asbl d'importants problèmes techniques relatif au camion porte-container vieillissant.

Filière 1 : Aménagements extérieurs

Type de filière : EFT – Formation professionnalisante

Avis antérieur de la CEF : Favorable

Répartition théorique des heures du programme (situation 2016) :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	110,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	1.220,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Stages en entreprise (max. 50% de la durée totale du programme)	stages d'acculturation (max. 90 heures par stage)	90,00
	stages de formation professionnelle (max. 520 heures par stage)	520,00
Accompagnement social	dans votre organisme	160,00
	Dispensées par un organisme partenaire	0,00
TOTAL (max. 2.100 heures)		2.100,00

Nombre d'heures agréées en 2016 : 8086

Nombre d'heures souhaitées pour l'agrément en 2022 : 12.000

Nombre maximal de places disponibles simultanément : 12 (entrées permanentes)

Public cible spécifique : tout public

Programme :

Formation théorique (générale ou technique) dispensée au sein de l'organisme

A. Activités communes : sécurité et hygiène : respecter les consignes. Connaissance de l'outillage, des machines et des produits : connaître l'outillage (léger et lourd), utiliser le matériel, différencier les différents composants des mélanges (mortier, béton). Mesurage : lire et déchiffrer un plan, connaître et appliquer les mesures de surface, de volume, de périmètre, savoir calculer une pente. Gestion et maîtrise de son emploi du temps : respecter la ponctualité, planifier son travail, s'intégrer dans l'environnement de travail.

B. Partie horticole : connaissance nécessaire pour ameublir, amender, fertiliser, réaliser un lit de semis et un lit de plantations, maîtriser les différentes tailles et entretiens, reconnaître les plantes.

C. Partie paveurs et ouvriers de voiries : comment effectuer un alignement et une prise de niveau correcte, savoir poser des bordures, savoir utiliser les différentes techniques de compactage, placer correctement les premiers pavés le long du cordeau, placer les différents accessoires (siphon, cloche, avaloir, caniveaux), ranger et nettoyer son poste de travail. Ces formations se donnent souvent en entrepôt (démonstration, explication et exercice) en raison d'intempéries.

Formation pratique dispensée au sein de l'organisme

Après une brève période d'analyse des compétences de savoir-faire, les stagiaires débutent leur formation directement sur chantier et les formateurs leur inculquent les différentes notions au fur et à mesure de la réalisation des activités chez les clients.

Les différentes techniques sont intégrées au fur et à mesure et à tour de rôle selon les capacités de chacun.

Dans le secteur de l'horticulture, ils apprennent les techniques de plantations, le choix des amendements, la taille des végétaux, l'utilisation de produits phyto sous la houlette d'un formateur disposant de la licence, les maladies des plantes, l'utilité des plantes aquatiques, les techniques de pose de clôtures, la connaissance des matériaux et du matériel horticole. Dans le secteur des aménagements extérieurs, ils apprennent à connaître les matériaux, le calcul des niveaux, la maîtrise des différentes techniques de pose (pavés en béton, de rue, terrasse en bois), à réaliser un escalier extérieur, à construire un plan d'eau, ainsi que la sécurité et l'ergonomie sur chantier.

Depuis 2002, A l'Ovradge participe au salon Décojardin au CineyExpo en février. Les stagiaires participent à la création du stand et mettent leur savoir en évidence pour attirer la clientèle.

Stages d'acculturation

Préalablement au début de la formation au sein de l'entreprise de formation par le travail, le stagiaire a la possibilité de réaliser un stage destiné à découvrir les réalités du métier qu'il a choisi d'apprendre (découverte métier). Il s'agit d'un stage de 90 heures maximum au sein d'une entreprise, d'une ASBL ou d'un pouvoir public local dans un secteur de travail correspondant à la filière choisie. L'endroit de stage doit veiller à contracter une assurance responsabilité civile.

Le stage peut aussi permettre au stagiaire de constater qu'il doit encore compléter la maîtrise de certaines compétences en centre pour arriver à un seuil d'employabilité maximal

Stages de formation professionnelle

Lorsque le stagiaire est arrivé à acquérir un bon niveau de compétences au sein de l'EFT en termes de savoir-être et de savoir-faire, un stage de maximum 520 heures peut être organisé dans une entreprise, une ASBL ou un pouvoir public local. Ce stage est destiné à démontrer au responsable du personnel ou au patron que les compétences nécessaires à la bonne marche du service ou de l'entreprise ont été acquises, ceci afin de décrocher éventuellement l'emploi tant recherché. Dans le cas où un stagiaire bénéficiaire du RIS ne parviendrait pas à être engagé au terme du stage, un contrat de travail article 60 est très souvent prévu avec une mise à disposition auprès d'un organisme à déterminer.

Les stages se déroulent souvent par exemple à l'IMP de Ciney, dans une des équipes des ouvriers communaux, au sein de l'IDESS du CPAS ou encore dans une entreprise. La structure qui encadre la personne prévoit souvent une intervention dans les frais de vêtements de travail et de sécurité ainsi que le défraiement. Elle contracte aussi une assurance en responsabilité civile durant le temps du stage.

Accompagnement social dans l'organisme

A. Accompagnement individuel : l'accueil et le suivi des stagiaires sont définis dans le projet pédagogique (bilan de compétences, élaboration d'un plan d'action, évaluations internes et externes, stages, suivi post formation, ...)

B. Accompagnement en groupe : Tous les lundis après-midi en période scolaire, une formation générale est donnée à tous les stagiaires du centre. Elle a pour vocation essentielle d'une part d'ouvrir des champs de connaissances variées sur la législation sociale, les pièges de l'endettement, le logement, connaissance du secteur, l'ouverture à la culture, les compétences socio-professionnelles de base, le respect des autres, de la hiérarchie, l'estime de soi et apprendre à se connaître, l'actualité, les notions de base sur le CV, la lettre de motivation et les méthodes de recherches d'emploi.

D'autre part, les savoirs et savoir-faire suivants seront suscités : éveiller l'écoute des autres, la réflexion et l'échange, développer la réflexion, avoir et se faire une opinion, l'argumenter, le défendre et accepter d'entendre celui des autres, développer l'autonomie sociale, administrative et légale, s'impliquer dans des projets, susciter l'esprit de solidarité, de respect et d'échanges.

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

- **CPAS** – Convention de mise à disposition gratuite de locaux, de personnel et d'intervention dans certains frais de fonctionnement reconduite tacitement d'année en année. Convention avec l'IDESS du CPAS reconduite tacitement d'année en année, précisant que l'IDESS et l'EFT s'orientent des demandes en cas de travaux non autorisés ou dans le cas où l'EFT est débordée de demandes de tontes de pelouses par exemple. Convention de mise à disposition d'article 60 "économie sociale" Convention d'orientation des bénéficiaires du RIS vers l'EFT et modalités d'encadrement.
Intervention dans les frais d'obtention du permis de conduire B et C ainsi que le CAP en faveur des personnes connues du CPAS (en fonction des décisions du Conseil de l'Action Sociale). Décision d'engagement de personnes bénéficiaires du RIS en contrat de travail article 60 ou 61 dès le moment où leur stage n'a pas permis une insertion socioprofessionnelle.
- **FOREM Conseil** – convention-cadre, contrat de coopération : modalités d'adressage des demandeurs d'emploi. DIISP : convention de partenariat et plan d'action. Convention PFI : favorise l'émergence d'un PFI au terme d'une formation et/ou d'un stage.
- **FOREM Formation** – passerelle pour les formations de conducteur d'engins de chantier, permis C, maçon, carreleur, technicien de jardinerie,...
- **MIRENA** – suivi à l'emploi post formation, job coaching pour les stagiaires en fin de formation et les articles 60 en fin de contrat
- **Espaces** – passerelle complémentaire avec l'EFT ou l'OISP (bûcheron, maçon-> aménagements extérieurs, encadrement de la personne âgée -> techniques administratives pour aider à la réalisation de la formation d'aide-familiale par la suite, à l'inverse, aide-ménagère->encadrement de la personne âgée, aménagements extérieurs -> bucheronnage ou vers maçon)
- **Centre de Formation La Maison de Géronsart** : création de 3 modules d'une semaine en collaboration avec le GABS, Espaces, le SEL et la Maison Citoyenne, destinés à préparer trois stagiaires de chaque structure à l'obtention du permis théorique B avec passage de l'examen le lundi matin qui suit la semaine en question.
- **Charles Chapelle** – personne physique

Précédents taux d'insertion :

2019 : 37,0%

2020 : 10,5%

Filière 2 : Aide-ménager (ère)

Type de filière : EFT – Formation professionnalisante

Avis antérieur de la CEF : Favorable

Répartition théorique des heures du programme (situation 2016) :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	110,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	1.220,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Stages en entreprise (max. 50% de la durée totale du programme)	stages d'acculturation (max. 90 heures par stage)	90,00
	stages de formation professionnelle (max. 520 heures par stage)	520,00
Accompagnement social	dans votre organisme	160,00
	Dispensées par un organisme partenaire	0,00
TOTAL (max. 2.100 heures)		2.100,00

Nombre d'heures agréées en 2016 : 5969

Nombre d'heures souhaitées pour l'agrément en 2022 : 6.000

Nombre maximal de places disponibles simultanément : 6 (entrées permanentes)

Public cible spécifique : tout public

Programme :

Formation théorique (générale ou technique) dispensée au sein de l'organisme

La personne en formation devra savoir respecter les consignes du client et de la formatrice, elle devra savoir planifier son travail, nettoyer les sols et les sanitaires, dépoussiérer et nettoyer le mobilier, laver et ranger la vaisselle, ranger la pièce et les objets s'y trouvant, savoir préciser les produits et le matériel nécessaire pour réaliser les opérations, trier correctement le linge, le laver à la main ou à la machine, le sécher, effectuer les travaux occasionnels de réparation de couture, repasser le linge de manière précise, savoir réaliser un repas en fonction de ce que la personne demande et des critères dont il faut éventuellement tenir compte, (maladie, budget,...), savoir faire les courses du bénéficiaire (carte de fidélité, planification des courses en fonction du parcours et des horaires d'ouverture des magasins, connaissance des prix du marché, ...).

Chaque moment disponible qui ne fait pas l'objet d'un moment productif est utilisé sporadiquement pour aborder les différentes matières théoriques référentes.

Formation pratique dispensée au sein de l'organisme

La formation a pour objectif de favoriser l'acquisition des notions de base en buanderie (lessive-repassage), de couture, de techniques de nettoyage, de cuisine diététique, économique, ... et de

vente. Le magasin de seconde main est notamment un support pour le tri des vêtements et leur remise en état. Ces vêtements, meubles, brocante ménagère, jouets sont issus de dons offerts au CPAS et sont traités de façon à les remettre en ordre sur le marché de seconde main et leur donner, de cette manière, une seconde vie.

Les prestations de nettoyage se réalisent chez des privés et dans des collectivités, les prestations de buanderie se réalisent dans un atelier situé au sein des appartements pour personnes âgées et le travail est amené par les services d'aide-ménager et d'aide familial du CPAS de Ciney, de l'ADMR, du SPAF. Nous offrons la possibilité de se fournir un repas à réchauffer une fois par semaine aux résidents des appartements qui le souhaitent. Lorsque des courses sont à prévoir pour des personnes privées, elles se font dans le cadre des prestations à domicile dans le secteur du nettoyage et services à domicile.

Les formatrices donnent leurs formations pratiques au travers de toutes ces activités qui forment un tout.

Stages d'acculturation

Préalablement au début de la formation au sein de l'entreprise de formation par le travail, le stagiaire a la possibilité de réaliser un stage destiné à découvrir les réalités du métier qu'il a choisi d'apprendre (découverte métier). Il s'agit d'un stage de 90 heures maximum au sein d'une entreprise, d'une ASBL ou d'un pouvoir public local dans un secteur de travail correspondant à la filière choisie. L'endroit de stage doit veiller à contracter une assurance responsabilité civile.

Le stage peut aussi permettre au stagiaire de constater qu'il doit encore compléter la maîtrise de certaines compétences en centre pour arriver à un seuil d'employabilité maximal.

Stages de formation professionnelle

Lorsque le stagiaire est arrivé à acquérir un bon niveau de compétences au sein de l'EFT en termes de savoir-être et de savoir-faire, un stage de maximum 520 heures peut être organisé dans une entreprise, une ASBL ou un pouvoir public local. Ce stage est destiné à démontrer au responsable du personnel ou au patron que les compétences nécessaires à la bonne marche du service ou de l'entreprise ont été acquises, ceci afin de décrocher éventuellement l'emploi tant recherché. Dans le cas où un stagiaire bénéficiaire du RIS ne parviendrait pas à être engagé au terme du stage, un contrat de travail est très souvent prévu avec une mise à disposition auprès d'un organisme à déterminer.

Les stages se déroulent souvent par exemple à l'IMP de Ciney, dans un des homes pour personnes âgées de Ciney, au sein du service d'aide-ménagère du CPAS ou encore à la Commune ou dans une entreprise. La structure qui encadre la personne prévoit souvent une intervention dans les frais de vêtements de travail et de sécurité, de déplacement si il y a lieu ainsi que le défraiement. Elle contracte aussi une assurance en responsabilité civile durant le temps du stage.

Accompagnement social dans l'organisme

A. Accompagnement individuel : l'accueil et le suivi des stagiaires sont définis dans le projet pédagogique (bilan de compétences, élaboration d'un plan d'action, évaluations internes et externes, stages, suivi post formation, ...)

B. Accompagnement en groupe : Tous les lundis après-midi en période scolaire, une formation générale est donnée à tous les stagiaires du centre. Elle a pour vocation essentielle d'une part d'ouvrir des champs de connaissances variées sur la législation sociale, les pièges de l'endettement, le logement, connaissance du secteur, l'ouverture à la culture, les compétences socio-professionnelles de base, le respect des autres, de la hiérarchie, l'estime de soi et apprendre à se connaître, l'actualité, les notions de base sur le CV, la lettre de motivation et les méthodes de recherches d'emploi.

D'autre part, les savoirs et savoir-faire suivants seront suscités : éveiller l'écoute des autres, la réflexion et l'échange, développer la réflexion, avoir et se faire une opinion, l'argumenter, le défendre et accepter d'entendre celui des autres, développer l'autonomie sociale, administrative et légale, s'impliquer dans des projets, susciter l'esprit de solidarité, de respect et d'échanges.

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

- **CPAS** – Convention de mise à disposition gratuite de locaux, de personnel et d'intervention dans certains frais de fonctionnement reconduite tacitement d'année en année. Convention avec l'IDESS du CPAS reconduite tacitement d'année en année. Convention de mise à disposition d'article 60 "économie sociale". Convention d'orientation des bénéficiaires du RIS vers l'EFT et modalités d'encadrement.
Intervention dans les frais d'obtention du permis de conduire B et C ainsi que le CAP en faveur des personnes connues du CPAS (en fonction des décisions du Conseil de l'Action Sociale). Décision d'engagement de personnes bénéficiaires du RIS en contrat de travail article 60 ou 61 dès le moment où leur stage n'a pas permis une insertion socioprofessionnelle.
- **FOREM Conseil** – convention-cadre, contrat de coopération : modalités d'adressage des demandeurs d'emploi. DIISP : convention de partenariat et plan d'action. Convention PFI : favorise l'émergence d'un PFI au terme d'une formation et/ou d'un stage.
- **FOREM Formation** – Formation d'aide-ménagère (passerelle) et validation des compétences
- **MIRENA** – suivi à l'emploi post formation, job coaching pour les stagiaires en fin de formation et les articles 60 en fin de contrat. Convention reconduite d'année en année
- **IPFS** – formation d'accueillante d'enfants, d'aide familiale, d'auxiliaire de l'enfance, d'aide-soignant, de logistique en unité de soins (passerelles). Convention reconduite d'année en année.
- **Centre de Formation Mosan** : formation Horeca pour des personnes inscrites à l'AVIQ (passerelle). Convention reconduite d'année en année.
- **Plan de Cohésion Sociale** – organisation de 3 modules de formation théoriques pour l'obtention du permis B en collaboration avec plusieurs associations.
- **Le Perron de l'Illon** – Formation complémentaire de commis de cuisine et de salle (passerelle)
- **IEPSCF**- formation d'agent d'accueil et gestion d'un cabinet dentaire, néerlandais et anglais, secrétariat médical et technicien de bureau (passerelle). Convention reconduite tacitement d'année en année.

Précédents taux d'insertion :

2019 : 16,7%
2020 : 0,0%

Filière 3 : Employé (e) administratif (ve) et d'accueil

Type de filière : EFT – Formation professionnalisante

Avis antérieur de la CEF : Favorable

Recommandation : la Chambre Emploi Formation recommande de développer les passerelles vers les formations qualifiantes dans le secteur et vers la validation des compétences en aval de la formation.

Répartition théorique des heures du programme (situation 2016) :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	500,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	830,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Stages en entreprise (max. 50% de la	stages d'acculturation (max.	90,00

Fiche de synthèse - Agrément CISP 2022 – A L'OVRADGE

durée totale du programme)	90 heures par stage)	
	stages de formation professionnelle (max. 520 heures par stage)	520,00
Accompagnement social	dans votre organisme	160,00
	Dispensées par un organisme partenaire	0,00
TOTAL (max. 2.100 heures)		2.100,00

Nombre d'heures agréées en 2016 : 5199

Nombre d'heures souhaitées pour l'agrément en 2022 : 5.500

Nombre maximal de places disponibles simultanément : 6 (entrées permanentes)

Public cible spécifique : tout public

Programme :

Formation théorique (générale ou technique) dispensée au sein de l'organisme

Familiarisation des stagiaires avec l'outil informatique (word, excel et access pour les plus rapides) et mise en évidence de leurs capacités productives au travers de cette discipline. Elle contient deux aspects : la formation en secrétariat-bureautique, y compris les techniques de bureau et d'accueil (quatre demi-journées), une remise à niveau en français mathématique (quatre demi-journées) et une demi-journée de formation Sociale générale. La première vise la connaissance du logiciel office. Simultanément, le stagiaire apprend à recevoir des appels téléphoniques, les identifie, cerne l'objet de l'appel et oriente vers la personne concernée. Il émet des appels à partir de consignes, laisse un message ou le transmet. Il apprend à créer une banque de données sous la forme d'une bibliothèque ainsi que les différents types de classements. Il apprend l'utilisation d'une photocopieuse-scanner-fax et doit pouvoir être capable de gérer une messagerie électronique. Il apprend aussi à alimenter des mises à jour de sites internet. Parallèlement, il se remet à jour en français et mathématiques suivant un programme spécifiquement établi en fonction de ses faiblesses en la matière.

Formation pratique dispensée au sein de l'organisme

Après une période de remise à niveau et de bureautique suffisantes, le stagiaire se retrouve confronté à des situations réelles de travail dans le sens où il reçoit des clients avec le formateur, doit comprendre le contenu de la commande et parvenir à y répondre dans un délai imparti. L'EFT fait parvenir une liste des opérations tarifées qu'elle peut réaliser à toute une série d'organismes et reçoit un certain nombre de commandes. Il s'agit par exemple de la mise à jour du répertoire social communal (commande du CPAS), de la réalisation de cartes de visites, de folders et d'affiches publicitaires pour des structures sociales locales et para-communales, d'invitations et d'affiches pour des conférences ou des expositions, de banques de données pour réaliser un publipostage, de cartes de vœux, de remerciements, d'anniversaire, de félicitations, etc.... Durant ce temps, les stagiaires sont amenés à réguler leurs rapports entre eux-mêmes et avec les clients. Ils sont alors entraînés à affiner des notions telles que le respect mutuel, de l'autorité, à développer un certain sens de la solidarité, de discrétion, de rentabilité et de régularité.

Stages d'acculturation

Préalablement au début de la formation au sein de l'entreprise de formation par le travail, le stagiaire a la possibilité de réaliser un stage destiné à découvrir les réalités du métier qu'il a choisi d'apprendre (découverte métier). Il s'agit d'un stage de 90 heures maximum au sein d'une entreprise, d'une ASBL ou d'un pouvoir public local dans un secteur de travail correspondant à la filière choisie. L'endroit de stage doit veiller à contracter une assurance responsabilité civile.

Le stage peut aussi permettre au stagiaire de constater qu'il doit encore compléter la maîtrise de certaines compétences en centre pour arriver à un seuil d'employabilité maximal.

Stages de formation professionnelle

Lorsque le stagiaire est arrivé à acquérir un bon niveau de compétences au sein de l'EFT en termes de savoir-être et de savoir-faire, un stage de maximum 520 heures peut être organisé dans une entreprise, une ASBL ou un pouvoir public local. Ce stage est destiné à démontrer au responsable du personnel ou au patron que les compétences nécessaires à la bonne marche du service ou de l'entreprise ont été acquises, ceci afin de décrocher éventuellement l'emploi tant recherché. Dans le cas où un stagiaire bénéficiaire du RIS ne parviendrait pas à être engagé au terme du stage, un contrat de travail article 60 est très souvent prévu avec une mise à disposition auprès d'un organisme à déterminer.

Les stages se déroulent souvent par exemple à l'IMP de Ciney, à l'Agence wallonne pour l'élevage, dans un home pour personnes âgées à l'accueil, à la Commune, à l'ALE ou encore dans une entreprise. La structure qui encadre la personne prévoit souvent une intervention dans les frais de vêtements de travail et de sécurité ainsi que le défraiement. Elle contracte aussi une assurance en responsabilité civile durant le temps du stage.

Accompagnement social dans l'organisme

A. Accompagnement individuel : l'accueil et le suivi des stagiaires sont définis dans le projet pédagogique (bilan de compétences, élaboration d'un plan d'action, évaluations internes et externes, stages, suivi post formation, ...)

B. Accompagnement en groupe : Tous les lundis après-midi en période scolaire, une formation générale est donnée à tous les stagiaires du centre. Elle a pour vocation essentielle d'une part d'ouvrir des champs de connaissances variées sur la législation sociale, les pièges de l'endettement, le logement, connaissance du secteur, l'ouverture à la culture, les compétences socio-professionnelles de base, le respect des autres, de la hiérarchie, l'estime de soi et apprendre à se connaître, l'actualité, les notions de base sur le CV, la lettre de motivation et les méthodes de recherches d'emploi.

D'autre part, les savoirs et savoir-faire suivants seront suscités : éveiller l'écoute des autres, la réflexion et l'échange, développer la réflexion, avoir et se faire une opinion, l'argumenter, le défendre et accepter d'entendre celui des autres, développer l'autonomie sociale, administrative et légale, s'impliquer dans des projets, susciter l'esprit de solidarité, de respect et d'échanges.

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

- **CPAS** – Convention de mise à disposition gratuite de locaux, de personnel et d'intervention dans certains frais de fonctionnement reconduite tacitement d'année en année. Convention avec l'IDESS du CPAS reconduite tacitement d'année en année. Convention de mise à disposition d'article 60 "économie sociale". Convention d'orientation des bénéficiaires du RIS vers l'EFT et modalités d'encadrement.
Intervention dans les frais d'obtention du permis de conduire B et C ainsi que le CAP en faveur des personnes connues du CPAS (en fonction des décisions du Conseil de l'Action Sociale). Décision d'engagement de personnes bénéficiaires du RIS en contrat de travail article 60 ou 61 dès le moment où leur stage n'a pas permis une insertion socioprofessionnelle.
- **FOREM Conseil** – convention-cadre, contrat de coopération : modalités d'adressage des demandeurs d'emploi. DIISP : convention de partenariat et plan d'action. Convention PFI : favorise l'émergence d'un PFI au terme d'une formation et/ou d'un stage.
- **FOREM Formation** – Formation en secrétariat et autres filières complémentaires (passerelle)
- **MIRENA** – suivi à l'emploi post formation, job coaching pour les stagiaires en fin de formation et les articles 60 en fin de contrat. Convention reconduite d'année en année
- **Plan de Cohésion Sociale** – organisation de 3 modules de formation théoriques pour l'obtention du permis B en collaboration avec plusieurs associations. Convention dans le cadre de l'article 158 (atelier d'écriture).

Précédents taux d'insertion :

2019 : 30,0%

2020 : 55,6%